A Bordeaux, dans un « sas » de migrants, 40% disparaissent dans la nature, 10% ont des troubles psychiques, 10% sont en situation irrégulière

22/09/2023 à 11h11



(…)

Le «*sas*» bordelais accueille principalement des hommes isolés. Un choix de l'État qui influence directement les nationalités attachées aux visages que l'on croise dans les grands couloirs éclairés de néons. **56% des migrants du collège Jacques Ellul sont originaires d'Afghanistan, parlant persan ou pachtou entre eux, et baragouinant un peu anglais et français.** Les autres proviennent principalement de pays de la corne de l'Afrique (Érythrée, Éthiopie et Somalie).

Certains chiffres sont criants. **Sur les 239 personnes hébergées à Bordeaux entre avril et septembre, 40% ont quitté le «*sas*» d'elles-mêmes.** Malgré une surveillance jour et nuit, avec un agent de sécurité, deux veilleurs de nuit et quatre travailleurs sociaux, les équipes du Diaconat de Bordeaux (l'association qui gère l'établissement pour le compte de

l'État) n'ont pas toujours été informées de ces «*départs volontaires*». Philippe Bradfer parle à ce sujet d'une «*évaporation spontanée*», qui peut être causée par «*des raisons personnelles*». Il est d'ailleurs difficile de savoir ce que sont devenues ces personnes, dont on présume qu'elles sont retournées à Paris.

L'un des migrants passés par ce dispositif a d'ailleurs dû y être ramené de force, car il était recherché par les services psychiatriques de l'hôpital Bichat-Claude-Bernard. **En raison de leurs situations compliquées, liées à leur parcours souvent traumatique et à la fuite de leur pays d'origine, environ 10% des migrants accueillis souffriraient de troubles psychiques, estime Alain Paradeis, directeur du pôle migration et intégration au Diaconat de Bordeaux.**

Parmi les migrants accueillis par ce dispositif, environ 30% sont bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), et ont donc vocation à s'installer durablement en France. 25% sont des demandeurs d'asile et 15% sont concernés par la procédure «*Dublin*», c'est-à-dire que leur demande d'asile relève d'un autre État membre de l'Union européenne par lequel ils ont transité. Enfin, environ 10% sont des étrangers en situation irrégulière. Le statut des autres migrants accueillis n'est pas toujours connue des services de l'État, malgré une vérification d'identité et des relevés d'empreinte digitale.

(…)

Le Figaro